Le BAC PROFESSIONNEL

et Après

centres d'information et d'orientation

académie Lyon

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

TERMINALE BAC PRO · 2026-2027

Ton année de terminale

Ce qui t'attend, étape par étape, jusqu'au bac et après

L'ANNÉE EN UN COUP D'ŒIL

Quatre temps forts

1

Dès la rentrée

Cours au lycée et stages en entreprise (PFMP).

2

Avant mi-mars

2 semaines d'accompagnement personnalisé, selon ton projet.

3

Mi-juin

Épreuves écrites du baccalauréat.

4

Après l'écrit

Préparation à l'oral de projet et à l'épreuve de contrôle.

Source : Service-Public, ministère de l'Éducation nationale

TES STAGES

Des stages payés par l'État

+ 2

semaines de stage rémunérées par l'État, en plus des PFMP, si tu choisis l'insertion professionnelle

Les périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) restent obligatoires.

Elles sont gratifiées par l'État, à condition d'être assidu en cours et en entreprise.

Ton lycée t'aide à préparer ces stages, avec son bureau des entreprises.

Sources : Service-Public, education.gouv.fr

AVANT MI-MARS

Deux semaines, deux choix

Je veux travailler

2 semaines de formation en milieu professionnel, rémunérées par l'État, en plus des PFMP obligatoires. Un tremplin vers l'emploi.

Je veux continuer mes études

2 semaines pour préparer le supérieur : méthode de travail autonome, découverte des formations, projets.

Ces semaines ont lieu avant la clôture des vœux sur Parcoursup. Ton lycée les organise : le choix dépend de ton projet après le bac.

Source : Service-Public, « Bac professionnel : du changement à la rentrée 2026 »

TU N'ES PAS SEUL

Qui peut t'aider

Tes professeurs

L'équipe pédagogique prépare l'oral de projet et l'épreuve de contrôle.

Le bureau des entreprises

Présent dans chaque lycée professionnel, il crée le lien avec les entreprises.

Les heures de soutien

Réparties sur toute la scolarité, elles sécurisent ton parcours et affinent ton projet.

Sources : Service-Public, Eduscol, education.gouv.fr

LES BACS +2/3: des diplômes professionnels

	BTS	BUT
Caractéristiques	138 spécialités	24 mentions
Lieu	Lycée public ou privé, CFA	I.U.T.
Admission	Dossier scolaire Bacs professionnels et technologiques	Dossier scolaire Bacs technologiques et généraux
Enseignement général	1/3	Alternance CM (cours magistraux), TD (travaux dirigés) et TP (travaux pratiques) + Un renforcement de la pratique professionnelle autour de projets
Enseignement Technologique et professionnel	2/3	
Alternance ou Stages	contrat d'apprentissage possibles ou 8 à 12 semaines en entreprise	22 à 26 semaines en entreprise
Poursuite d'études	60% Licences professionnelles	Master, DCG, École de commerce ou d'ingénieurs

LES BTS : BAC +2 = 120 crédits

Des études courtes en 2 ans dans les Sections de Techniciens Supérieurs des lycées pour acquérir des savoir-faire pointus et s'insérer rapidement dans le monde de l'entreprise.

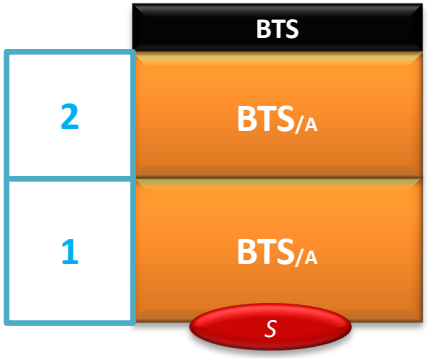
Admission

. *Bac compatible avec la spécialité choisie*
. *Priorité aux bacheliers technologiques ou professionnels*

. *Sélection sur dossier*

- *2 premiers bulletins de terminale*
- *bulletins de 1re*
- *résultats épreuves anticipées français*

. *mais aussi parfois :*
- *entretiens de motivation*
- *tests, travaux personnels (sections arts)*



Organisation des études *de type lycée*

. *6 trimestres*
. *Examen terminal*
. *BTS = 120 crédits*

. *TD et TP, beaucoup moins de cours théoriques qu'en DUT*
. *Stages en entreprises (8 à 16 semaines en moyenne)*
. *Possibilité de semestre d'étude ou en entreprise à l'étranger (ERASMUS)*

. *Interventions en cours de professionnels (du secteur pro. étudié)*

Poursuite d'études

. *53% en moyenne*
. *La moitié de l'effectif entre en licence professionnelle*
. *Les admission parallèles en Écoles de commerce ou d'ingénieur sont beaucoup plus rares.*

Le BTS (Brevet de Technicien Supérieur)

En alternance =

Obtenir un diplôme tout en travaillant



Où trouver des offres ?

Sur Internet :

- le portail de l'alternance du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle ;
- la rubrique dédiée aux offres de contrats en alternance sur Pôle emploi ;
- le site d'offres de contrats en alternance des Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI) ;
- directement sur les sites web des entreprises, généralement dans "recrutement" ;
- sur les sites grand public de recherche d'emploi : regionsjob, monster, keljob... ;
- pour prospecter des entreprises, le site des pages jaunes et les annuaires d'entreprises en ligne de type Kompass.

Dans les structures suivantes :

- le "Point A" ou le service alternance des Chambres de Commerce et d'Industrie ;
- le Centre d'aide à la décision (CAD) des Chambres de métiers et de l'artisanat ;
- par voie d'affichage dans les locaux de votre établissement de formation, de Pôle Emploi, des missions locales, des mairies.

Attention, les entreprises ne publient pas systématiquement leurs offres sur Internet, notamment les petites et moyennes entreprises ! Pensez à solliciter votre établissement de formation, votre entourage. Profitez également des salons de l'alternance/de l'apprentissage pour rencontrer des professionnels et vous constituer un carnet d'adresses.

LES BUT : BAC +3 = 180 crédits

Un cycle de 3 ans en Institut Universitaire de Technologie qui permet tout aussi bien de s'insérer rapidement dans la vie active que d'être préparé à une poursuite d'études de niveau supérieur.

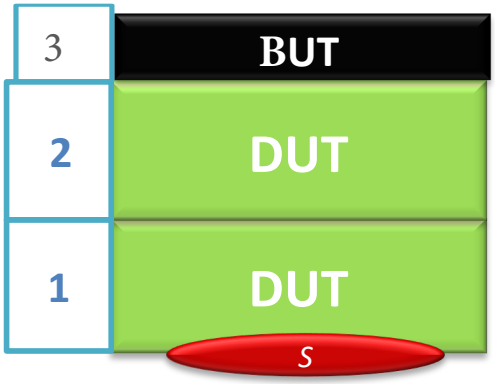
Admission

- *Bac compatible avec la spécialité choisie*
- *Sélection sur dossier*

- 2 premiers bulletins de terminale
- bulletins de 1re
- résultats épreuves anticipées français

- *mais aussi parfois :*

- entretiens de motivation
- épreuves, tests



Organisation des études

- *6 semestres (schéma LMD)*
- *Contrôles en cours de formation (comme en Licence)*
- *30 ECTS par semestre à acquérir (BUT = 180 crédits)*

- *Alternance de cours magistraux, de TD et TP*
- *Stages en entreprises (10 à 14 semaines en moyenne)*
- *Possibilité de semestre d'étude ou en entreprise à l'étranger (ERASMUS)*

- *Projets tutorés (suivi de méthodologie professionnelle)*
- *Interventions en cours de professionnels (du secteur pro. étudié)*

Poursuite d'études

- *85 % en moyenne, près de 100 % dans certaines spécialités*
- *Possibilités :*

- Master
- Écoles de commerce et de gestion (admissions parallèles)
- Écoles d'ingénieur

LES CPGE : classes préparatoires aux grandes écoles

En 2 ans, les Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles ont pour vocation de préparer les étudiants

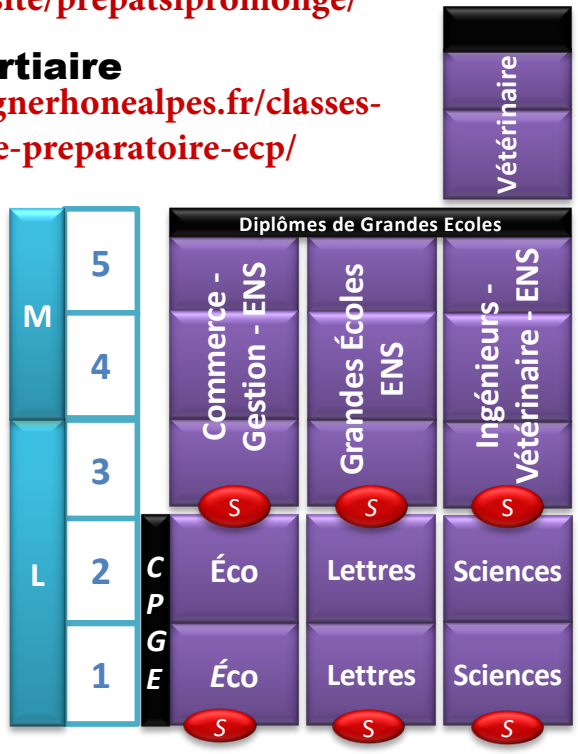
à réussir les concours d'entrée dans les Grandes Écoles de commerce et de gestion, les Écoles d'ingénieur, vétérinaires ou militaires, les Écoles normales supérieures.

CPGE bac prof industriel

https://sites.google.com/site/prepatsipromonge/

CPGE Bac prof tertiaire

https://ampere.ent.auvergnerhonealpes.fr/classes-preparatoires-cpge-/classe-preparatoire-ecp/



Admission

. *Bac compatible avec la spécialité choisie* . *Des voies différenciées en fonction des séries*

. *Sélection sur dossier Parcoursup*

- résultats des 2 premiers trimestres de T^ale, écarts à la moyenne classe et appréciations particulièrement regardés

- bulletins de 1re

- résultats épreuves anticipées de 1ère

Double-inscription

. *Bien veiller à s'inscrire parallèlement en Université (nombreuses conventions de partenariats lycées/Universités)*

Organisation des études *de type lycée*

. *4 semestres. Redoublement non autorisé la 1re année*

. *Validation de crédits ECTS sous réserve des résultats en classe et aux concours, et sur décision favorable du Président de l'Université partenaire (120 ECTS possibles au terme des 2 années)*

. *Cours/TD (+TIPE en CPGE Scientifiques)*

. *Développement de la culture générale et des méthodes de travail*

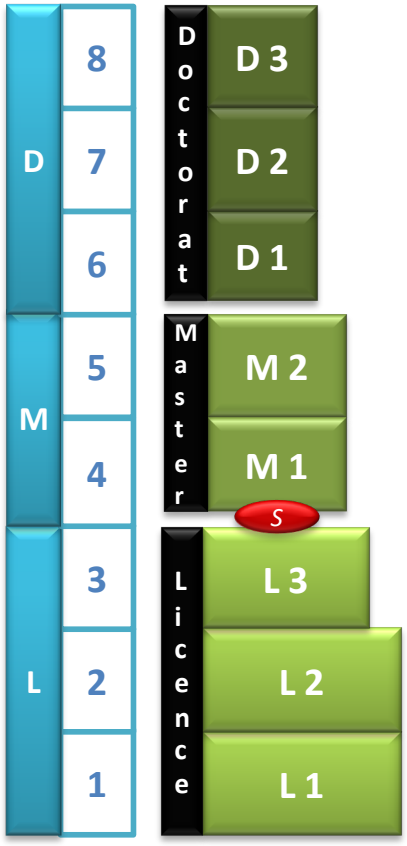
. *Devoirs sur table nombreux et « colles » (ou « khôlles ») régulières (entraînement aux oraux de concours)*

. *Pas de stage en entreprise*

Les BAC + 5 : 300 Crédits

Licence 3 ans= 180 credits + Master 2 ans=120 crédits

Organisation des cursus



Le LMD ou 3-5-8

Les formations universitaires sont désormais organisées en 3 grades.

✓ la **licence** (bac + 3)

✓ le **master** (bac + 5)

✓ le **doctorat** (bac + 8)

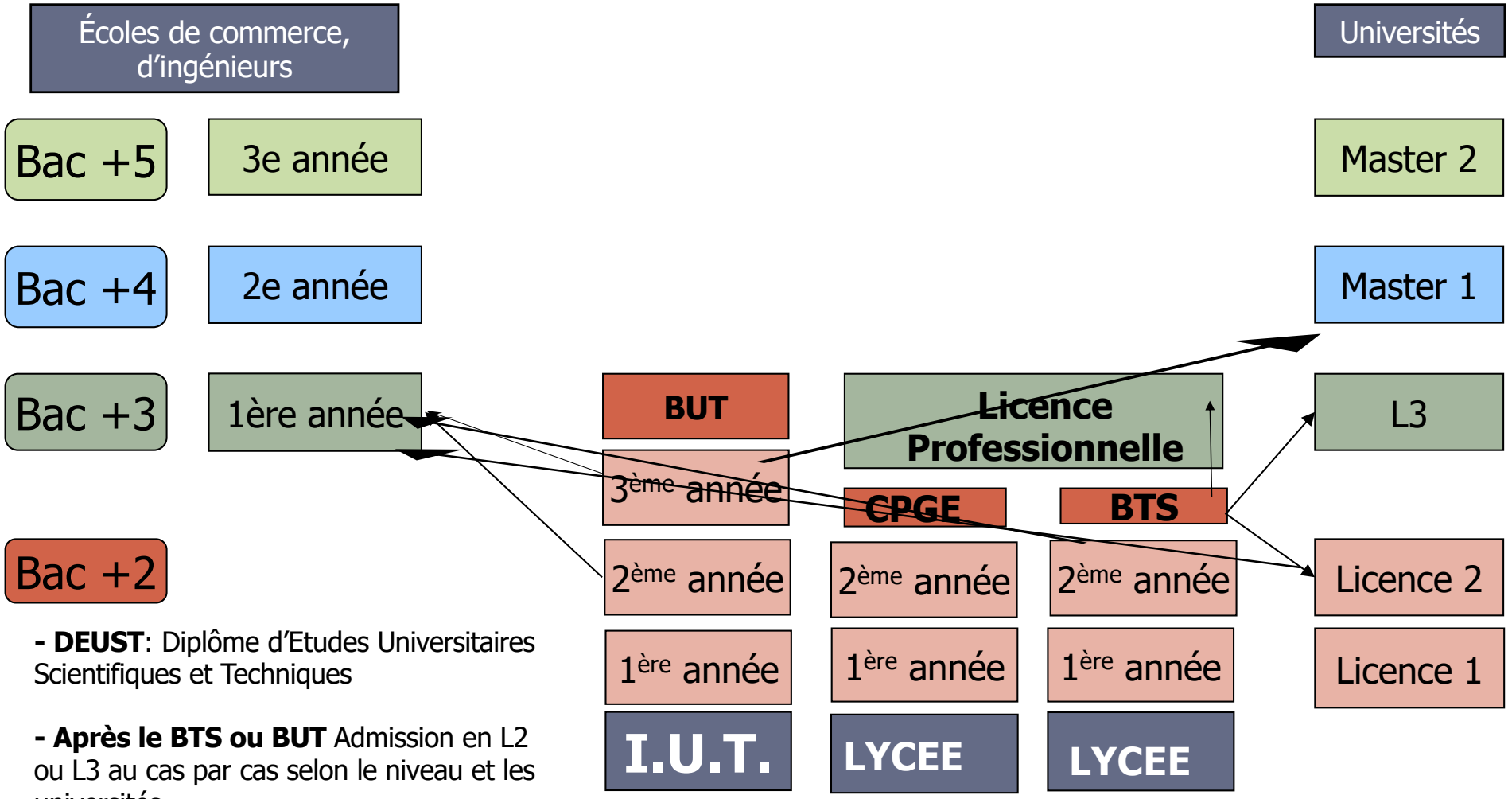
Ce sont à la fois des grades et des diplômes nationaux, reconnus dans toutes les universités de l'espace européen.

L'orientation est progressive

Ce sont aussi des paliers d'insertion professionnelle.

Cette organisation permet d'accroître la mobilité des étudiants européens, la mobilité entre disciplines et entre formations professionnelles et générales.

Les poursuites d'études après un BTS - BUT - DEUST



- DEUST: Diplôme d'Etudes Universitaires Scientifiques et Techniques

- Après le BTS ou BUT Admission en L2 ou L3 au cas par cas selon le niveau et les universités.

2

18 janvier > 11 mars > 1er avril 2027

Je m'inscris pour formuler mes vœux et je finalise mon dossier

DU LUNDI 18 JANVIER AU JEUDI 11 MARS 2027

Inscrivez-vous sur Parcoursup pour créer votre dossier candidat.

Formulez vos vœux : jusqu'à 10 vœux sans obligation de les classer par ordre de préférence.
Pour certaines formations vous pouvez également faire des sous-vœux.

Il est également possible d'ajouter 10 vœux supplémentaires pour des formations en apprentissage.

Pour réfléchir à vos vœux et estimer vos possibilités d'admission, consultez le "simulateur" des admissions sur la fiche formation.

Dates à retenir :

JEUDI 11 MARS 2027 — Dernier jour pour formuler vos vœux

JEUDI 1er AVRIL 2027 — Dernier jour pour compléter votre dossier et confirmer vos vœux

Sur parcoursup.gouv.fr, des tutos vidéos sont proposés pour vous guider à chaque étape

Conseil — N'attendez pas la dernière minute pour compléter votre dossier. Préparez progressivement les éléments nécessaires pour confirmer vos vœux.

Rappel — Pour les formations en apprentissage, vous pouvez toujours formuler des vœux après le 1er avril 2027.

3

Mardi 1er juin > samedi 10 juillet 2027

Je reçois les réponses des formations et je décide

MARDI 1er JUIN 2027 — Début de la phase d'admission principale
C'est le moment de faire vos choix

Pour vous préparer à la phase d'admission utilisez le site d'entraînement sur parcoursup.gouv.fr

→ Consultez dans votre dossier, au fur et à mesure, les propositions d'admission (Oui ou Oui-si) des formations que vous avez demandées.

→ Faites votre choix : vous devez répondre dans les délais à chaque proposition d'admission reçue.

→ **Entre le vendredi 4 juin et le lundi 7 juin 2027 inclus : classez vos vœux en attente.**

JEUDI 10 JUIN 2027 — Début de la phase complémentaire : vous pouvez formuler jusqu'à 10 nouveaux vœux pour des formations ayant encore des places à proposer

SAMEDI 10 JUILLET 2027 — Fin de la phase principale

JEUDI 9 SEPTEMBRE 2027 — Fin de la phase complémentaire

Les autres possibilités d'Orientation

Le **nouveau diplôme Certificat de Spécialisation (CS)**

est une formation post-CAP ou post-Bac Pro d'une durée d'un an .

Ce parcours court et hautement professionnalisant permet aux apprenants d'acquérir une expertise spécifique et de renforcer leur employabilité. Il se distingue par une approche très concrète, avec des enseignements dispensés en atelier et une immersion en entreprise via des stages ou de l'apprentissage.

Pourquoi choisir un Certificat de Spécialisation ?

Une alternative aux études longues

Certaines personnes diplômées ne se sentent pas prêtes à intégrer directement le marché du travail ou à poursuivre un cursus plus long comme un BTS. Le Certificat de Spécialisation leur offre une transition idéale.

Un apprentissage concret et pratique

Contrairement aux formations classiques, le Certificat de Spécialisation repose sur des mises en situations professionnelles avec des cours uniquement en atelier. Pas de matières générales, mais une immersion complète dans le métier !

Un tremplin vers l'emploi

Les **employeurs recherchent des compétences précises**. Grâce à une formation construite en partenariat avec les entreprises, les diplômés d'un Certificat de Spécialisation sont immédiatement opérationnels, ce qui favorise une insertion rapide sur le marché de l'emploi.

Fiche Bac Professionnel ONISEP
Métiers de l'électricité

SOMMAIRE

La formation

Objectifs de la formation

Programme de la formation

Accès à la formation

Débouchés professionnels

Poursuites d'études

Que deviennent les apprenants ?

Exemples de métiers

Où se former ?

Pour aller plus loin

Le bac pro a pour premier objectif l'insertion professionnelle mais, avec un très bon dossier ou une mention à l'examen, une poursuite d'études est envisageable en BTS. Une spécialisation est possible en CS (certificat de spécialisation) ou en FCIL (formation complémentaire d'initiative locale).

Exemple(s) de formation(s) :

- CS technicien(ne) ascensoriste (service et modernisation)
- CS technicien(ne) en réseaux électriques
- CS technicien en énergies renouvelables option A énergie électrique
- BTS aéronautique
- BTS assistance technique d'ingénieur
- BTS conception et réalisation de systèmes automatiques
- BTS conseil et commercialisation de solutions techniques
- BTS contrôle industriel et régulation automatique
- BTS cybersécurité, informatique et réseaux, électronique option A informatique et réseaux
- BTS cybersécurité, informatique et réseaux, électronique option B électronique et réseaux
- BTS électrotechnique
- BTS fluides, énergies, domotique option A génie climatique et fluidique
- BTS fluides, énergies, domotique option B froid et conditionnement d'air
- BTS fluides, énergies, domotique option C domotique et bâtiments communicants
- BTS maintenance des systèmes option A systèmes de production
- BTS maintenance des systèmes option C systèmes éoliens
- BTS maintenance des systèmes option D systèmes ascenseurs et élévateurs
- BTS mécatronique navale

Obtenir un diplôme tout en travaillant

Préparer un diplôme par l'apprentissage, c'est être étudiant et salarié à la fois. Il s'agit de suivre des cours dans un CFA (centre de formation d'apprentis) tout en travaillant dans une entreprise privée ou publique. Vous y découvrirez la réalité de votre futur métier avec un maître d'apprentissage qui vous transmettra son savoir-faire. L'apprentissage vous permet d'arriver sur le marché du travail avec une première expérience professionnelle... De quoi séduire les entreprises !

Une formation complète

La formation en CFA s'articule avec celle reçue en entreprise. En général, l'emploi du temps se divise en 50 % de cours généraux et technologiques, et 50 % de cours techniques et pratiques en atelier. À côté des disciplines professionnelles, les enseignements généraux (français, maths, langue vivante...) ne sont pas à négliger. En effet, l'obtention du diplôme exige d'avoir réussi la partie générale et la partie professionnelle.

Un accompagnement durant votre projet

En CFA, vous bénéficiez d'un formateur référent qui sera le contact privilégié de votre employeur. Dans l'entreprise, votre formation pratique est confiée à un maître d'apprentissage expérimenté. En concertation avec le CFA, il définit votre poste de travail et vous confie des tâches pour vous apprendre le métier.

Un salaire menuel

Votre employeur doit vous déclarer, respecter vos droits (horaires, congés, conditions de travail) et vous payer pendant toute la durée de vos études. Votre salaire est indiqué sur votre contrat d'apprentissage, mais il peut évoluer selon les cas. Son montant est fixé en fonction de votre âge et des années effectuées dans le cadre de votre contrat.

Par ailleurs, une carte d'étudiant des métiers vous sera délivrée. Elle vous permettra de bénéficier de tarifs réduits (cinéma, théâtre, sports) .

DEVENIR APPRENTI.E EN 4 POINTS

1. Recherchez une entreprise :

Entamez vos recherches dès le printemps. En moyenne, 2 à 3 mois sont nécessaires pour trouver un maître d'apprentissage. Consultez les revues ou annuaires professionnels, faites appel à vos relations personnelles, envoyez une candidature spontanée... Adressez-vous aux points d'information et d'aide à la recherche d'employeurs mis en place par Pôle emploi, les chambres de commerce et d'industrie, les chambres de métiers et de l'artisanat ou d'agriculture...

2. Recherchez un CFA (centre de formation d'apprentis) :

Une fois l'employeur trouvé, c'est théoriquement ce dernier qui doit vous inscrire en CFA... mais rien ne vous empêche de vous renseigner sur votre préinscription. En sachant que le CFA vous demandera certaines pièces pour constituer votre dossier (diplôme, relevé de notes). Veillez à ce que votre dossier soit complet

peut être rompu à l'initiative de l'apprenti ou de l'employeur. Il est important de signer votre contrat avant d'entamer votre scolarité en CFA. Seul un contrat sous forme d'imprimé à 3 volets fait foi en cas de problème. Vous pouvez imprimer le formulaire directement sur **www.service-public.fr** (rubrique Professionnels/Ressources humaines/ Recrutement, aides à l'emploi/ Contrats de travail).

4. Vérifiez l'enregistrement officiel de votre contrat :

Pour être effectif, votre contrat doit être enregistré. C'est à votre futur employeur de s'acquitter de cette formalité. Pour cela, il doit faire enregistrer votre contrat au plus tard 1 mois après votre date d'embauche en l'envoyant à l'organisme compétent dont il dépend (chambres de métiers et de l'artisanat, de commerce et d'industrie, d'agriculture...). Enfin, vous et votre employeur recevrez chacun le volet de l'imprimé qui vous revient.

Pour en savoir plus :

- **www.alternance.emploi.gouv.**

TROUVER un EMPLOI

Pour votre recherche d'emploi contactez l'agence Pôle emploi la plus proche de votre domicile (www.pole-emploi.fr). Votre préinscription peut se faire sur Internet. Un conseiller vous fixera un rendez-vous durant lequel vous effectuerez votre ins-cription comme demandeur d'emploi, puis vous définirez votre PPAE (projet person-nalisé d'accès à l'emploi) avec un conseil-ler. L'inscription vous permettra d'accéder gratuitement aux services de Pôle emploi : offres d'emploi, protection sociale, indem-nités si vous avez travaillé au moins 4 mois lors des 28 derniers mois.

Constituez-vous un fichier d'entreprises

N'hésitez pas à contacter les entreprises où vous avez fait vos PFMP (périodes de for-mation en milieu professionnel). Consultez la presse, les annuaires professionnels... Prenez contact auprès du SPRO (ser-vice public régional de l'orientation) qui regroupe un ensemble d'organismes au sein desquels travaillent notamment des spécialistes de l'insertion et de l'emploi : les centres d'aide à la décision (CAD) des chambres des métiers et de l'artisanat et les Points A des chambres de commerce et d'industrie, le Pôle emploi, les missions locales... Vous y trouverez des conseils, de la documentation sur les métiers... Visionnez aussi les vidéos métiers sur oni-septv.onisep.fr ou rencontrez des profes-sionnels sur des salons et interrogez votre entourage.

Rédigez CV et lettre de motivation

Votre CV doit être dactylographié, court (1 page au maximum), propre, clair et pré-cis. Il indique votre état civil, votre parcours scolaire, vos expériences professionnelles et vos activités extrascolaires. Pour vous aider, consultez http://cvenligne.onisep.fr. Et pourquoi ne pas déposer votre CV en ligne sur des sites spécialisés ? Votre lettre de motivation doit compléter l'information contenue dans votre CV et donner envie d'en savoir plus sur vous. Actuellement, les lettres de motivation sont transmises aux employeurs par courrier électronique en même temps que le CV. Pensez à valo-riser les PFMP que vous avez effectuées. Concluez votre lettre par une demande d'entretien. Objectif : indiquer que vous avez bien repéré les besoins de l'employeur, que votre profil correspond aux exigences du poste, que vous êtes vraiment intéressé par cet emploi...

Préparez-vous pour l'entretien d'embauche

Réussir un entretien d'embauche, c'est convaincre son interlocuteur que l'on est la bonne personne. Ce qui ne s'improvise pas. Renseignez-vous sur l'entreprise qui vous convoque : ses activités, ses produits, ses services... Avant l'entretien proprement dit, certaines entreprises font passer des tests (de logique, de personnalité, de culture générale...). Entraînez-vous alors avec des manuels spécialisés. Le jour J, soyez à l'heure ! Restez naturel, gardez votre calme, tences particulières et donc le droit d'avoir certaines exigences. Cela dit, si vous accep-tez un poste ne répondant pas totalement à vos espérances et à votre niveau de quali-fication, pas de panique non plus ! En effet, les PFMP que vous avez effectuées sont des atouts non négligeables pour vous montrer rapidement opérationnel. Mettez en avant vos capacités de communication, d'écoute, de négociation, d'organisation, de travail en équipe, d'adaptation aux nouvelles techno-logies...

INFO +

Handicap

Chercher un emploi sans bouger de chez soi, c'est possible. Grâce aux nouveaux médias, les candidats handicapés peuvent déposer leur CV en ligne, avoir des conseils pour un entretien d'embauche ou encore enregistrer leur candidature en vidéo.

Pour en savoir plus :
www.onisep.fr / Handicap / Vers l'emploi / Travailler / Objectif insertion et Préparer sa recherche d'emploi

et aussi

www.onisep.fr / Handicap / Vers l'emploi / S'insérer / Entrer dans la vie active et Les services de Cap emploi.

Les CONTRATS de travail

Le CDD (contrat à durée déter-minée)

Le CDD est signé pour une durée précise. Il est renouvelable deux fois sous certaines conditions. Il peut comporter une période d'essai durant laquelle vous ou votre employeur pouvez rompre le contrat. Si l'employeur vous garde au-delà de la date prévue de fin de contrat, votre CDD se transforme en CDI (contrat à durée indéter-minée). Si le CDD n'est pas renouvelé, vous avez droit à une indemnité de fin de contrat, la prime de précarité.

Le CDI (contrat à durée indé-terminée)

Le CDI ne précise pas la durée d'embauche mais il signifie que vous êtes en emploi stable. Le CDI peut cesser à la demande de l'employeur, de vous-même ou des deux parties à la suite d'un accord commun qui doit respecter certaines règles (pré-avis, justification de rupture, suivi et indemnité de licenciement…).

Le CTT (contrat de travail temporaire ou intéri-maire)

Le CTT vous est proposé quand vous êtes inscrit dans une entreprise de travail tem-poraire (ou agence d'intérim). Celle-ci vous embauche et vous paye pour vous mettre à disposition d'une entreprise, le temps d'exé-cuter une tâche précise et temporaire : la mission.

Deux contrats sont signés : celui conclu entre l'agence et l'entreprise utilisatrice, et celui conclu entre vous et l'agence.

Le contrat de professionnalisation

permet d'obtenir une qualification professionnelle ou un diplôme. Il comprend des actions d'évaluation et d'accompagne-ment, mais aussi des enseignements géné-raux, professionnels et technologiques en centre de formation, alternés avec l'acqui-sition d'un savoir-faire en entreprise. D'une durée minimale de 150 heures, la formation représente entre 15 et 25 % de la durée totale du contrat. Signer un contrat de pro-fessionnalisation donne droit à une rému-nération calculée en fonction de l'âge et du niveau de qualification initiale. À ne pas confondre avec le contrat d'apprentissage

La Garantie jeunes

La Garantie jeunes s'adresse aux jeunes âgés de 16 à moins de 26 ans qui ne sont plus à l'école, ne suivent pas de formation, sont sans emploi et en situation de précarité financière. La Garantie jeunes est conclue sous la forme d'un contrat d'engagement entre vous et la mission locale qui vous suit. Vous effectuez alors des périodes d'immer-sions régulières en entreprise. C'est une modalité spécifique du parcours contrac-tualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA). Ce dispositif s'accom-pagne d'une aide financière. La Garantie jeunes dure un an. Elle peut être prolongée de six mois.

Pour en bénéficier, vous devez prendre contact avec la mission locale la plus proche

POUR EN SAVOIR +

www.service-public.fr

www.orientation-pour-tous.fr

INFO +

Tout savoir sur les contrats

Pour une présentation concrète (avec conseils pratiques et contacts utiles) des contrats de travail (classiques ou aidés) mis en place pour faciliter l'accès ou le retour à l'emploi, notamment du PACTE (parcours d'accès aux carrières territoriales, hospitalières et de l'État), des emplois d'avenir et du contrat de génération, rendez-vous sur :

www.travail-emploi.gouv.fr
rubrique Formation professionnelle ;
www.service-public.fr, rubrique Travail / Contrats et carrières ;

www.onisep.fr
rubrique Cap vers l'emploi / Découvrir le monde professionnel / Les principaux contrats de travail.

étudiant.gouv.fr MesServices.etudiant.gouv.fr

VOTRE DOSSIER SOCIAL ETUDIANT

- Simulateur de bourse
- Demande de dossier social étudiant (DSE)
- Suivi du dossier social étudiant (DSE)
- Guide de l'étudiant

VOS ÉTUDES

- Parcoursup
- Aide à la mobilité Parcoursup
- Aide à la mobilité master
- CVEC — Contribution vie étudiante et de campus

ALERTE PHISHING

Ne communiquez jamais vos identifiants de connexion de MesServices.etudiant.gouv.fr à un autre site ou à un tiers par téléphone ou SMS.

Le Crous connait déjà votre numéro d'INE.

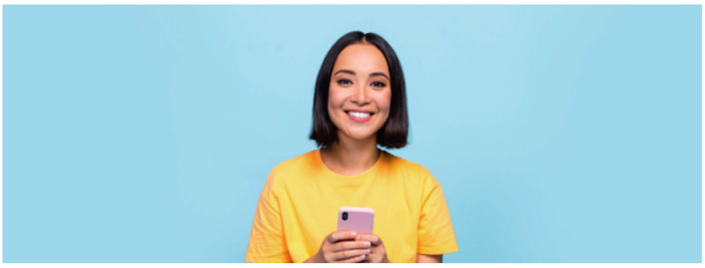
Le Crous n'a pas besoin de connaitre votre mot de passe.

Le Crous ne vous demandera jamais vos coordonnées bancaires par téléphone ou SMS.

Le Crous ne vous demandera jamais votre code de carte bancaire.

Bourse et logement : constituez votre Dossier social étudiant (DSE)

La demande de bourse et/ou logement est formulée par l'intermédiaire du Dossier social étudiant (DSE).



Guide de l'étudiant

- Les bourses sur critères sociaux
- Vous loger
- Les aides
- La contribution de vie étudiante
- Comment remplir son dossier social étudiant ?
- FAQ

Cas particulier

— ***Si vous devez utiliser Parcoursup, créez un compte D'ABORD sur Parcoursup, avant de faire votre DSE. Vos informations seront ainsi récupérées sur messervices.etudiant.gouv.fr***
— *En cas de déconnexion imprévue, vous pourrez reprendre votre saisie, les informations sont conservées **7 jours**.*

Avant de commencer la saisie, préparez l'avis fiscal 2023 sur les revenus 2022 de la famille.

Comment remplir son DSE

Saisie des vœux

Au total, vous pouvez effectuer 4 vœux d'études dans la même académie ou dans des académies différentes (soit 1 vœu par formation).

Si vous êtes admis dans un établissement qui ne figurait pas dans les vœux d'études de votre DSE, demandez la mise à jour de votre dossier à votre Crous à

À RETENIR

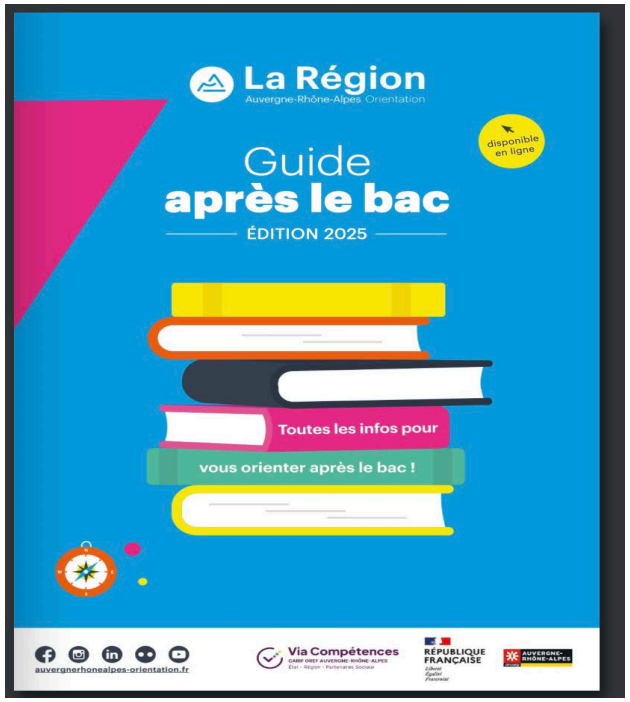
Trois choses pour cette année

1. Réfléchis tôt à ton projet : emploi ou études.
2. Profite des 2 semaines avant mi-mars, avant la clôture de Parcoursup.
3. Prépare les épreuves écrites de mi-juin, puis l'oral.

Des OUTILS pour mieux choisir

CIO lyon Est

parcoursup
Entrez dans l'enseignement supérieur



Les Salons et JES





L'ENT R. Pellet

Le GUIDE après le BAC